Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260521-TH_DCM_2026_43-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mai 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
15 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	*15*
Présents	*15*
Excusés	*0*
Votants	*15*

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-43
Détermination du montant du loyer du local commercial rue de la Libération

Le local commercial de la rue de la Libération abritant jusqu'à présent « Le Grenier de Grand-mère » devrait être libéré fin mai. La commission « Développement économique » a été sollicitée par une candidate à la reprise qui présente son projet au conseil municipal.
Mme Nolwenn SORIOT souhaite installer son activité de coiffure / coloriste à partir du mois d'octobre 2026. Déjà en poste sur Rennes depuis 6 ans, elle souhaite s'installer à son compte dans une commune rurale (de nombreux clients viennent de loin pour bénéficier de ses services), l'éloignement de Rennes n'est donc pas un frein au développement de son activité.
Le projet est de regrouper différentes activités en s'associant avec d'autres professionnels : coiffure traditionnelle hommes et femmes, couleurs et balayage, head spa (massages du cuir chevelu), onglerie, esthéticienne (épilation). L'association avec un barber est aussi recherchée. Le salon, d'une capacité de 4 clients en simultané serait ouvert du mardi au samedi de 9h à 19h avec une nocturne par semaine jusqu'à 21h.
Le positionnement ainsi que les dimensions du local communal lui conviennent avec quelques aménagements qui nécessitent des travaux : Raccordement du bâtiment aux réseaux (eau potable, eaux usées, fibre), pose de carrelage, cloisonnement en 3 espaces, climatisation, installation de sanitaires PMR et d'un chauffe-eau, stabilisation du parking PMR.

La commission a évalué les aménagements demandés à environ 10 000 € HT et considère qu'ils seront nécessaires à l'installation d'un professionnel quel qu'il soit. Le cloisonnement sera effectué de manière à pouvoir être démonté pour une autre activité sans dégrader les sols.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Accepte de prendre en charge les travaux décrits ci-dessus
- Valide la candidature de Mme SORIOT pour son installation à compter du 1er octobre
- Fixe à 450 € le loyer mensuel de ce local de 60 m².

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)